Conseil d'arrondissement du 10 novembre 2026

Vœu présenté par Audrey Lebeau-Livé
et les élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme – Paris au Centre»

relatif à l'installation temporaire d'un espace d'exposition du Palais de Tokyo dans l'ancien garage Peugeot d'Alésia pendant la durée de ses travaux

Considérant que l'accès à la culture et à la création artistique contemporaine constitue un enjeu essentiel de démocratisation culturelle et d'égalité entre les habitants d'un même arrondissement ;

Considérant que le sud du 14e arrondissement, notamment le secteur Jean-Moulin – Porte d'Orléans, souffre d'un déficit d'équipements culturels de proximité permettant aux habitants de découvrir et de pratiquer l'art contemporain ;

Considérant que la création d'un équipement culturel dans le sud de l'arrondissement, qu'il s'agisse notamment d'une bibliothèque, d'une médiathèque ou d'un lieu d'exposition, est évoquée depuis plusieurs mandatures sans qu'une réponse suffisante ait été apportée aux besoins des habitants de ce secteur ;

Considérant que l'ancien garage Peugeot situé dans le secteur d'Alésia représente une emprise immobilière importante, d'environ 5 600 m^2, actuellement inoccupée, dont le potentiel pourrait être mobilisé au service de l'intérêt général et de la vie culturelle locale ;

Considérant que ce site est géré par la Ville de Paris par l'intermédiaire de la société Sogaris, et qu'il convient d'étudier les conditions juridiques, techniques et financières d'une occupation temporaire selon le statut dde la gestion de ce bien ;

Considérant que le Palais de Tokyo, institution majeure de l'art contemporain, doit fermer temporairement ses espaces pour des travaux de rénovation dont la durée annoncée est de dix-huit mois, en 2027 ;

Considérant que l'annexe de la mairie du 14e arrondissement doit accueillir temporairement le Palais de Tokyo pendant cette période, notamment pour permettre la continuité de ses activités et de ses services, sans pour autant répondre à elle seule à l'enjeu d'une diffusion culturelle accessible dans le sud de l'arrondissement ;

Considérant que cette fermeture temporaire constitue une occasion de développer une programmation artistique hors les murs, de maintenir le lien entre l'institution et ses publics et d'aller à la rencontre de nouveaux visiteurs ;

Considérant que la mise à disposition temporaire d'une partie de l'ancien garage Peugeot pourrait permettre d'accueillir des expositions, des installations artistiques,

des rencontres avec des artistes et des actions de médiation culturelle, sous réserve de la compatibilité du bâtiment avec les exigences de conservation des œuvres, de sécurité et d'accueil du public ;

Considérant qu'une telle initiative permettrait de faire découvrir l'art contemporain aux Quatorziens, en particulier aux habitants du sud de l'arrondissement, aux familles, aux jeunes et aux publics qui fréquentent moins spontanément les grandes institutions culturelles parisiennes ;

Considérant qu'une occupation temporaire de ce site constituerait également une première réponse concrète aux attentes des habitants en matière d'équipements culturels de proximité, tout en préfigurant une réflexion plus large sur l'avenir culturel de ce secteur du 14e arrondissement ;

Le groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme » propose que le conseil d'arrondissement émette le vœu suivant :

- **La Ville de Paris engage, en lien avec la mairie du 14e arrondissement, le Palais de Tokyo et la société gestionnaire du site, une étude de faisabilité** visant à permettre l'accueil temporaire d'une partie des activités d'exposition et de médiation du Palais de Tokyo dans l'ancien garage Peugeot d'Alésia pendant la durée de ses travaux ;
- **Les services de la Ville étudient la possibilité de mettre à disposition une partie des quelque 5 600 m^2 du bâtiment** pour y présenter des œuvres et organiser des expositions temporaires d'art contemporain, des rencontres avec les artistes, des visites guidées et des ateliers de médiation culturelle ;
- **Cette programmation soit conçue notamment pour les habitants du sud du 14e arrondissement**, notamment du quartier Jean-Moulin – Porte d'Orléans, en veillant à l'accessibilité financière, géographique et culturelle des activités proposées ;
- **La Ville de Paris examine les conditions d'une occupation temporaire compatible avec le calendrier des travaux du Palais de Tokyo**, ainsi qu'avec les contraintes techniques, réglementaires, patrimoniales et de sécurité propres au bâtiment ;
- **La mairie du 14e arrondissement présente au Conseil d'arrondissement les conclusions de cette étude**, les modalités envisageables de partenariat avec le Palais de Tokyo et un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.